



PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

2002 D N° 8535 Volume : 2002 P N° 5697
Publié et enregistré le 20/08/2002 à la conservation des hypothèques de
MONT DE MARSAN

Droits : Néant
Salaires : 15,00 EUR
TOTAL : 15,00 EUR
Le conservateur,
J. GRESOVIAC

Différé
Dû : Quinze Euros

BC

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE

Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Le préfet de la région Aquitaine,
Préfet du département de la Gironde,
Officier de la Légion d'Honneur

ARRETE

portant inscription de l'église Saint-Luperc de Rimbez à RIMBEZ ET BAUDIETS (Landes)
sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée
et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30
décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret N° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la
République de région ;

VU le décret N° 84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments
historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU la loi N° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux
dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans le secteur sauvegardé ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des
sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

LA commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) de la région Aquitaine entendue
en sa séance du 20 juin 2002 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Saint-Luperc de Rimbez à RIMBEZ et BAUDIETS présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la protection, cette église romane à chevet plat, agrandie au XVI^e siècle et surmontée d'un presbytère ayant conservé une partie de son cimetière médiéval ;

ARRETE

Article 1 - Sont inscrits en totalité, sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'église Saint-Luperc de Rimbez à RIMBEZ ET BAUDIETS (Landes, n°siren 214 002 420) et le sol archéologique de l'ancien cimetière, situés sur la parcelle n°162, d'une contenance de 21 a et 40 ca, figurant au cadastre section B et appartenant à la commune de RIMBEZ et BAUDIETS (Landes), depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai à Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département concerné et au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le

25 JUIL 2002

Le Préfet de Région,



Christian FREMONT